



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 11 juillet 2019

Le onze juillet deux mil dix-neuf à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Clarisse PEPION, Maire.

Date de la convocation	4 juillet 2019
Date de l'affichage	4 juillet 2019

I. Ouverture de la séance à 19h

Nombre de conseillers en exercice : 19

II. Contrôle du quorum

Présents : 10
Votants : 11
Délégations : 1
Absents : 8

Présents : PEPION Clarisse, GOMET Alain, BOURSIER Magali, JEUDON Jocelyne, HUIDO Etienne, RIOULT Thierry, PATRIGEON Catherine, DEBEURET Marie-Pierre, PONROY Marie-Agnès, DEMARET Bernard.

Délégation : MAILLET Cécile à PONROY Marie-Agnès.

Excusés : PUARD Philippe, AUBARD Eric, CHABENAT Jean-Michel, PERRICHON Didier.

Absents : ROLLEAU Yannick, PAULMIER Christine, SEBGO Brigitte, ROBERT Laurent.

Assistaient également à la réunion : VILAIN Sophie, Directrice Générale des Services, AUCHAPT Clémentine, agent des services administratifs.

Madame Clarisse PEPION préside la séance.

III. Désignation du secrétaire de séance

La présidente ayant ouvert la séance, elle procède en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance choisi dans le sein du conseil.

Monsieur Bernard DEMARET est désigné pour remplir cette fonction.

Monsieur Bernard DEMARET est élu secrétaire à l'unanimité par le Conseil Municipal.

IV. Adoption du procès-verbal

Le compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 27 juin 2019 a été transmis par courrier aux conseillers municipaux.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 juin 2019.

V. Lecture de l'ordre du jour

Délibérations

Administration générale

1. N°2019.07.01 : Acquisition de locaux aux consorts Danetz
2. N°2019.07.02 : Cession d'un terrain Place du Champ de Foire
3. N°2019.07.03 : Division d'une parcelle Place du Champ de Foire

Ressources humaines

1. N°2019.07.04 : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité

Questions diverses

Administration générale : n°2019.07.01 : Acquisition de locaux aux consorts Danetz

Vu le bail de droit commun assorti d'une promesse de vente rédigé par Me Bertrand Jamet, notaire, et signé le 23 septembre 2016 entre la commune de Vatan et les consorts Danetz,

Considérant que cet acte prévoit que la commune de Vatan s'engage à louer aux consorts Danetz, les propriétaires, un bâtiment à usage d'ateliers et un hangar bardé (pour y abriter le Centre Technique Municipal), et ce, pendant une période de trois années qui se termine le 30 septembre 2019,

Considérant que la promesse de vente de ce bien, dont la commune est le bénéficiaire, expire le 30 septembre 2019 à 16 heures,

Considérant que le loyer annuel prévu par ce bail est de 13 992,00 euros (soit 1 166,00 euros par mois),

Considérant que le prix résiduel du bien, payable à l'issue de la période de location de trois ans, est de 48 024,00 euros (hors frais d'acte),

Vu le budget 2019 de la commune et notamment les crédits prévus en dépenses d'investissement à l'article 2138 pour cette acquisition,

Considérant la pertinence de l'acquisition définitive de ces locaux par la commune,

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Il est proposé au Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **De décider de** réaliser la promesse de vente prévue par le bail du 23 septembre 2016 pour l'acquisition des parcelles sises à Vatan et cadastrées sections ZM n° 503, ZM n° 505, ZM n° 507 et

ZM n° 509, appartenant aux consorts Danetz, au prix résiduel de 48 024 euros (hors frais d'actes et honoraires),

- **D'autoriser** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette vente, notamment auprès du notaire.

Voix pour	11	Voix contre	0	Abstention	0
------------------	-----------	--------------------	----------	-------------------	----------

Administration générale : n°2019.07.02 : Cession d'un terrain Place du Champ de Foire

Vu la demande d'un Permis de Construire déposée par M. Jean-Christophe PICHON, représentant de SCALIS, le 30 juin 2016, pour un projet de brigade de proximité Place du Champ de Foire à Vatan, empiétant sur une parcelle appartenant à la commune de Vatan,

Vu l'arrêté préfectoral en date 22 décembre 2016 autorisant la construction d'une brigade de proximité à Vatan,

Considérant que ce projet porte sur la parcelle AD n° 535 dont la superficie est de 1200m²,

Considérant la pertinence de la cession de cette parcelle à SCALIS,

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Il est proposé au Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **D'accepter** de céder cette parcelle cadastrée AD n° 535 à titre gratuit.
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer tout document référent à ce dossier.

Voix pour	11	Voix contre	0	Abstention	0
------------------	-----------	--------------------	----------	-------------------	----------

Administration générale : 2019.07.03 : Division d'une parcelle Place du Champ de Foire

Vu la demande d'un Permis de Construire déposée par M. Jean-Christophe PICHON, représentant de SCALIS, le 30 juin 2016, pour un projet de brigade de proximité Place du Champ de Foire à Vatan,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des modifications de limites de parcelles avec SCALIS pour la réalisation de ce projet,

Madame le Maire propose d'effectuer une division de la parcelle AD n°181 située Place du Champ de Foire à Vatan. Madame le Maire précise que les différentes démarches et les frais de division seront pris en charge par SCALIS. Cette division donnera lieu à la création de deux parcelles, l'une d'environ 2600 m² et la seconde de 500 m², cédée à titre gratuit à SCALIS pour la réalisation des travaux.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Il est proposé au Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **D'accepter** de procéder à la division de la parcelle cadastrée AD n° 181.
- **D'accepter** de céder cette parcelle à titre gratuit.
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer tout document référent à ce dossier.

Voix pour	11	Voix contre	0	Abstention	0
------------------	-----------	--------------------	----------	-------------------	----------

Ressources humaines : n° 2019.07.04 : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 1°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,

Madame le Maire propose le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois renouvelable 1 fois.

Cet agent assurera les fonctions d'agent technique à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35h.

Il est proposé au Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **D'accepter** le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial.
- **De donner** tout pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

Voix pour	11	Voix contre	0	Abstention	0
------------------	-----------	--------------------	----------	-------------------	----------

Madame le Maire lève la séance à 19h20.